



Parckfarm © visit.brussels - Jean Paul Remy

L'ACTION DE L'EUROPE EN SOUTIEN À LA TRANSITION DES VILLES

Comment se traduit-elle pour la Région bruxelloise ?

Au moment où plus de trois quarts de la population européenne vit dans des zones urbaines, quelles sont les priorités et les stratégies européennes en faveur des villes et de leurs habitants ? Quels sont les textes, programmes et financements européens qui ont un impact sur le développement urbain ? Comment l'Europe soutient-elle les villes et comment Bruxelles se saisit-elle de ce soutien pour consolider ses stratégies territoriales de transition urbaine ?

Cet ABOUT fait le point sur le lien entre le développement urbain de la Région et les politiques européennes, illustré par le cas d'étude du Territoire du canal et un focus sur des projets concrets et l'usage des fonds FEDER en Région bruxelloise.

ABOUT.brussels #06

Novembre 2021

Rédaction :

Alfredo CORBALAN

Alvaro DEFALQUE

Sandrine DE MEYER

Cellule Internationale, Europe,

Interrégionale

Avec la collaboration de la Direction
FEDER de Brussels international

Pour plus d'information :

www.perspective.brussels

Rue de Namur 59 – 1000 BRUXELLES.

Les villes au cœur des futurs enjeux mondiaux et européens

Plus de la moitié de l'humanité habite désormais dans des aires urbaines. Cette tendance à l'urbanisation ne cesse de s'accroître. L'Organisation de Coopération et Développement Économique (OCDE) prévoit que d'ici 2100, 85% de la population de la planète vivra dans les villes (The Metropolitan century, OCDE, 2015). Alors que les villes occupent 2% du territoire mondial, elles génèrent 70% du PIB mondial mais produisent aussi 70% des gaz à effets de serre globaux (ONU-Habitat, 2016). Bien que créatrices de richesses, les villes sont également confrontées à de grandes inégalités socio-spatiales croissantes.

Les villes sont à la fois une des sources et une des solutions aux grands défis planétaires que sont le changement climatique et la surexploitation des ressources naturelles. Dans le monde et en Europe, les villes doivent jouer un rôle majeur pour atteindre les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et les objectifs du Green Deal Européen.

Partout en Europe, des réflexions sont en cours pour concevoir des villes économes en espace, en énergie, en déplacements ou en déchets. Ces réflexions visent également à réduire les fractures sociales et territoriales et à réussir une transition économique vers des villes dans lesquelles les modes de productions se font plus localement et circulaires. L'Union européenne (UE) agit pour que cette transition dépasse les échelles locales pour se dérouler à l'échelle de tout le continent.

Les 17 objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies, un nouveau cadre de référence pour évaluer la transition des villes.

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS



Source: <https://www.un.org>

QUELQUES CHIFFRES SUR L'IMPORTANCE DES VILLES

75%

de la population européenne

85%

du PIB de l'UE

70%

des emplois de l'UE

70%

de la législation européenne est implémentée par les villes

4%

du territoire européen

LEXIQUE

Objectifs de Développement Durable (ODD) – Agenda 2030 de l'ONU : en 2015 l'ONU a adopté un Agenda 2030 définissant 17 Objectifs de Développement Durable à atteindre en 2030. Ces Objectifs reflètent les trois dimensions du développement durable : économique, social et écologique. Un Objectif spécifique est consacré aux villes et communautés durables (ODD 11). <https://sdgs.un.org>

Green Deal Européen : ensemble d'initiatives politiques et législatives proposées depuis 2019 par la Commission européenne dans le but de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

Comment l'Europe accompagne et incite à la transition urbaine ?

L'Union européenne est bien consciente de l'importance des villes. Toutefois son action à leurs égards est limitée parce qu'elle n'a pas de compétence officielle en matière urbaine ou territoriale. Ces domaines dépendent entièrement des États membres.

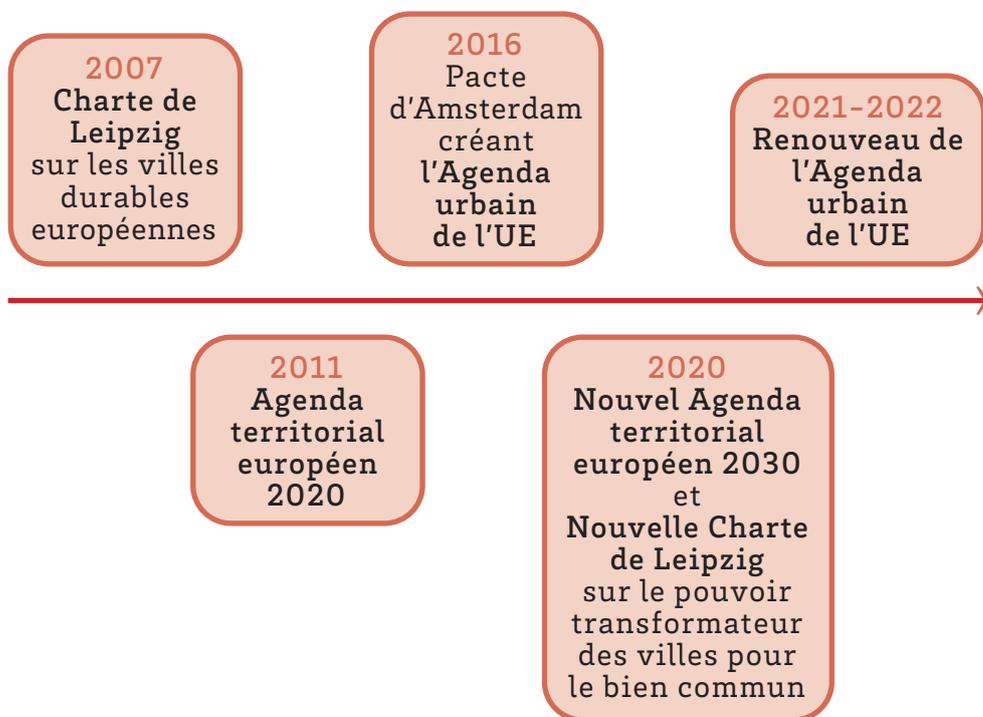
En vertu du principe de subsidiarité, l'UE peut néanmoins inciter, impulser ou coordonner des actions ayant une influence sur les villes. Pour cela, l'Europe dispose principalement de trois leviers d'actions : les grands textes stratégiques, la législation et les programmes de soutien.

Différents niveaux de pouvoir et institutions sont nécessaires pour enclencher ces leviers. Les États membres adoptent des documents stratégiques définissant un cadre de référence commun. Le Parlement européen et le Conseil des ministres adoptent des réglementations, programmes et financements, que la Commission européenne devra mettre en œuvre. Enfin, le Comité européen des Régions représente les collectivités locales et régionales. Il rend des avis qui peuvent influencer les actes législatifs ayant un impact sur les régions et les villes.

Des grands textes stratégiques

Dès 2007, la première Charte de Leipzig pose les principes-clés de durabilité et d'intégration appelés à sous-tendre la politique de développement urbain à l'échelle de l'UE. En la signant, les ministres de toute l'UE affirmaient leur engagement à intégrer ces principes aux niveaux nationaux et locaux et encourageaient les villes à en faire de même.

Depuis lors, le cadre européen commun s'est consolidé au travers d'une série de Chartes, Déclarations et Agendas, avec toujours en toile de fond, la reconnaissance du rôle des villes dans la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Europe :



LEXIQUE

Principe de subsidiarité : ce principe vise à privilégier le niveau inférieur d'un pouvoir de décision aussi longtemps que le niveau supérieur ne peut pas agir de manière plus efficace.

Agenda urbain pour l'UE : cadre de coopération et gouvernance permettant d'associer davantage les villes à l'élaboration des politiques européennes. Depuis sa création en 2016, 14 partenariats ont été lancés sur 14 thématiques centrales pour le futur des villes. Ces partenariats réunissent des représentants des villes, des États membres, de la Commission européenne et d'autres parties prenantes.
<https://futurium.ec.europa.eu/en/urban-agenda>

Charte de Leipzig : la première [Charte de Leipzig sur la ville européenne durable](#) a été adoptée en 2007. Elle consacre un **développement de la ville européenne durable et intégré**. Une nouvelle version de la [Charte de Leipzig : « Le pouvoir de transformation des villes pour le bien commun »](#), a été adoptée en 2020. Elle reprend les principes de base de la première charte et définit les trois dimensions de la ville européenne de demain : écologique, sociale et économique pour une ville verte, juste et productive. La nouvelle Charte de Leipzig est le résultat d'une coopération intergouvernementale en matière urbaine. Elle a été préparée par des groupes de travail informels réunissant des experts et des directeurs des administrations chargées de l'aménagement du territoire et du développement urbain dans les 27 États-membres.

Agenda territorial : il fixe les priorités des États membres en matière de développement territorial dans une perspective d'aménagement du territoire d'ensemble (tandis que la Charte de Leipzig se concentre sur les villes).
<https://territorialagenda.eu/home.html>

Un arsenal législatif

Même si l'Union européenne n'a pas autorité pour légiférer directement en matière urbaine, l'ampleur des enjeux l'amène à aller plus loin en modifiant progressivement son fonctionnement pour impliquer directement les villes dans l'élaboration et l'exécution des réglementations et politiques les concernant. Pour ce faire, elle adopte des **législations dans des domaines ayant un impact direct ou indirect sur le développement des villes**. En témoignent les directives et réglementations ayant trait à l'environnement (Habitats et Oiseaux, Qualité des eaux, Déchets, Norme Seveso) ou encore à l'énergie (efficacité énergétique, énergies renouvelables).

Et des programmes financiers

Parallèlement, et c'est sans doute le levier d'action européen le plus impactant, l'Union européenne, via **ses programmes et ses fonds**, permet de financer des **actions concrètes sur le terrain**. À titre d'exemple, le Plan de Relance européen soutiendra, à hauteur de **750 milliards d'euros**, des projets et des réformes favorisant prioritairement les transitions écologique et digitale. L'UE a également activé pour 2021-2027 quatre fonds structurels et prévu un montant total de **392 milliards d'euros** (soit 37% du budget européen) pour assurer sa politique de cohésion. Par le biais de fonds et programmes tels que FEDER, FSE, ESPON, URBACT, INTERREG (pour les plus connus), elle pourra puiser des ressources pour le financement de projets locaux et régionaux en faveur du développement urbain en lien avec **le social, l'environnement, la mobilité, ou la recherche et l'innovation**.



↑ Photo 1: The future is Europe © visit.brussels - Jean-Paul Remy

PROGRAMMES EUROPÉENS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

- > URBACT
- > Actions Innovantes Urbaines
- > ESPON
- > INTERREG Europe du Nord-Ouest
- > INTERREG Europe
- > Horizon Europe
- > JPI Urban Europe
- > FEDER et FSE régionaux

PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

Doté de 750 milliards d'euros, le plan de relance européen a été lancé en 2020 comme réponse aux conséquences de la crise COVID. L'objectif est de reconstruire une Europe plus résiliente, verte et digitale. La Région bruxelloise recevra 395 millions d'euros pour financer 5 réformes et 14 projets concrets d'investissements (rénovation des bâtiments, transports durables, enseignement, formation, numérisation, administration publique).

POUR EN SAVOIR PLUS

Action internationale et européenne de perspective.brussels :

<http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/metropole-belgique-international>

Politique urbaine de l'Union européenne :

http://ec.europa.eu/info/eu-regional-and-urban-development/topics/cities-and-urban-development/urban-agenda-eu_fr

Politique urbaine des Nations-Unies :

<http://unhabitat.org>

Comment la Région bruxelloise traduit-elle ces stratégies européennes localement ?

Bruxelles, un cas unique en Europe

Par rapport aux autres métropoles européennes, la Région bruxelloise bénéficie d'une position particulière dans ses relations avec l'Union européenne. Cette spécificité n'est pas seulement due à son statut de Capitale de l'Europe hébergeant sur son territoire la majorité des institutions européennes. Elle est imputable au système fédéral qui donne à la Région de Bruxelles-Capitale un pouvoir de représentation et d'action directe sur certaines institutions et politiques européennes.

Le fédéralisme belge prévoit que les Régions et Communautés assurent les relations internationales pour les domaines qui relèvent de leurs compétences. En d'autres termes, elles peuvent, selon certaines modalités, représenter la Belgique à certains Conseils des ministres européens pour des matières telles qu'entre autres, l'aménagement du territoire, le logement ou la politique de cohésion.

Bruxelles, en tant qu'entité régionale, est ainsi la seule métropole européenne qui peut :

- › Siéger directement au Conseil des ministres européens (en représentation de son pays);
- › Siéger directement dans les comités de gestion de certains programmes européens;
- › Négocier et gérer directement une série de fonds parmi lesquels FEDER, FSE et le Plan de relance.

Ceci donne à la Région bruxelloise un accès plus direct aux institutions européennes et une possibilité unique de pouvoir influencer le contenu de certaines politiques, réglementations et programmes européens.

Complémentarités entre stratégies européennes et bruxelloises

La Région bruxelloise utilise les possibilités de soutien offertes par l'Europe en complémentarité avec ses propres dispositifs régionaux, tels que :

- › Plan Régional de Développement Durable
- › Stratégie Go4Brussels2030
- › Plan Régional Good Move
- › Programme Régional en Économie Circulaire
- › Plan Régional pour l'Innovation
- › Plan Régional Air Climat Énergie
- › Plan Nature
- › Etc.

Le soutien européen permet aux acteurs bruxellois publics, associatifs ou privés d'accéder à des financements complémentaires, à tester de nouvelles idées, à échanger des bonnes pratiques ou à accroître leurs connaissances et leur capacité d'innovation. L'Europe vient ainsi **amplifier les résultats bruxellois** en matière de transition urbaine, économique, sociale et écologique.

Faire entendre sa voix par toutes les voies

Outre son accès direct à certaines institutions européennes, la Région bruxelloise bénéficie d'un pouvoir d'influence par le biais de sa participation à des réseaux européens tels que EUROCITIES (le réseau des grandes villes européennes) ou le **forum des Autorités Métropolitaines Européennes**. Ces réseaux agissent comme intermédiaires entre les villes et les institutions de l'UE et œuvrent à une plus grande **reconnaissance des dimensions urbaines et métropolitaines dans les politiques européennes**.

LEXIQUE

PRDD, une vision territoriale pour 2040 : le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) est le document stratégique qui fixe les objectifs et priorités de développement de la Région bruxelloise, en fonction des besoins économiques, sociaux, environnementaux et de mobilité à moyen et à long terme. <https://perspective.brussels/fr/plans-reglements-et-guides/plans-strategiques/plan-regional-de-developpement-prd/prdd/>

Stratégie Go4Brussels 2030 : stratégie régionale pour engager Bruxelles sur la voie de la transition économique, sociale et environnementale. Suite à la crise covid, la stratégie a été mise à jour pour répondre aux nombreux nouveaux défis. <https://go4.brussels/>

EUROCITIES : association européenne basée à Bruxelles réunissant plus de 140 grandes villes européennes de 39 pays différents. Elle représente les intérêts et les besoins de quelques 130 millions de citoyens auprès des institutions européennes. <https://eurocities.eu/>

EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS PAR L'EUROPE À BRUXELLES

- > Cohabitats
- > Aide aux jeunes
- > Centres d'entreprises
- > Crèches
- > Centres socio-culturels et sportifs
- > Pistes cyclables
- > Soutien aux entreprises
- > Micro-crédits

Focus - Programme FEDER et développement urbain

Un partenariat entre l'Europe et les régions

Dès sa création en 1989, la Région de Bruxelles-Capitale a développé plusieurs initiatives de régénération urbaine avec le soutien des autorités européennes, nationales et locales ainsi que des acteurs privés.

Parmi les différents programmes européens, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) est sans doute celui jouissant de la plus grande visibilité en Europe et à Bruxelles. Le FEDER est l'un des Fonds permettant le financement de la **politique de cohésion européenne**. La mise en œuvre des programmations FEDER repose sur les principes de **partenariat** entre l'Europe, les territoires et les porteurs de projets ainsi que de **co-financement**.

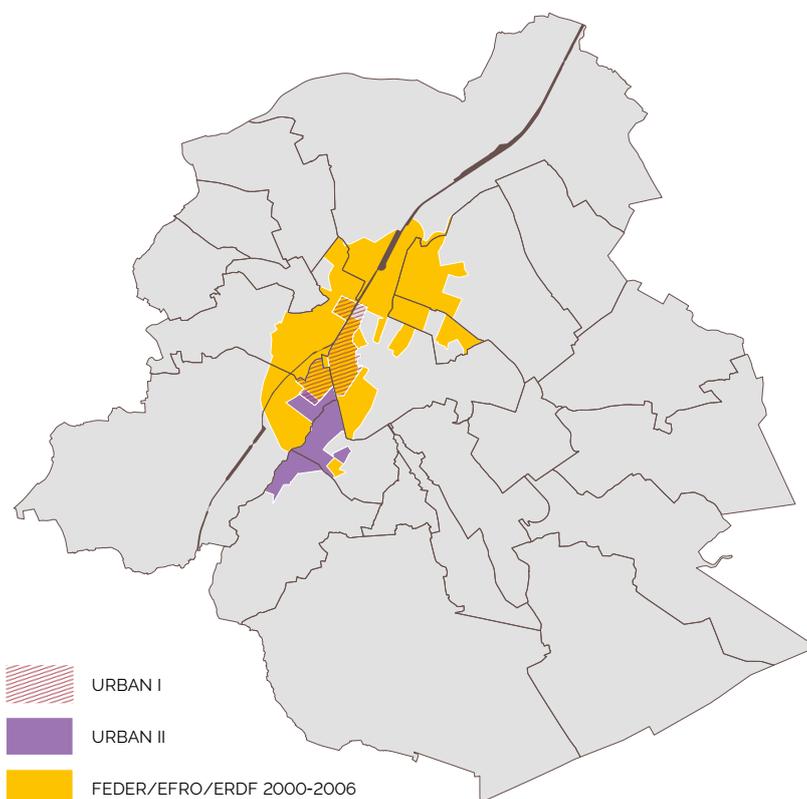
En Belgique, chacune des trois Régions développe un programme FEDER pour son territoire, en coopération avec la Commission européenne

La dimension territoriale et urbaine du FEDER

Entre 1989 et 2006, le Fonds FEDER présentait une approche fort **territoriale** puisque l'Europe demandait aux régions européennes de définir des zones précises où mettre en œuvre les projets. L'Europe voulait ainsi concentrer les financements FEDER sur les territoires estimés comme en ayant le plus besoin. Cette territorialisation s'est doublée d'un focus spécifique sur le **développement urbain de quartiers en difficulté** via les programmes URBAN I (1994-1999) et URBAN II (2000-2006) et sur les **zones urbaines en désindustrialisation** via les programmes FEDER 2000-2006.

À Bruxelles, cette territorialisation s'est traduite par la définition de **différentes zones le long du Territoire du canal** et l'utilisation des fonds FEDER pour la **régénération urbaine de ce territoire**.

CARTE I FEDER 1994-2006, périmètres URBAN I, II et programme FEDER 2000-2006



Source: perspective.brussels

4 FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS (2021-2027)

Ce sont les outils de la politique de cohésion européenne :

- > FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
- > FSE : Fonds Social Européen
- > Fonds de Cohésion
- > FTJ : Fonds pour une Transition Juste

IMPORTANCE DE LA POLITIQUE DE COHESION EN EUROPE POUR 2021-2027 :

392

milliards d'Euros

37%

du budget européen

LEXIQUE

Politique de Cohésion européenne : politique européenne créée en 1957 visant à assurer un développement économique, social et territoriale harmonieux de l'Union européenne et à réduire les écarts de développement entre les régions européennes.

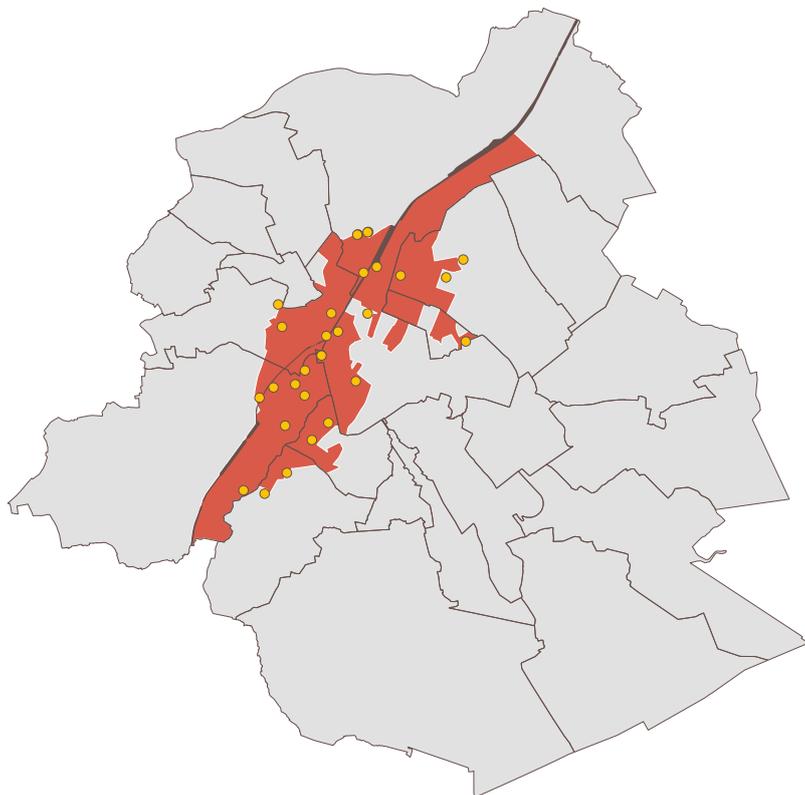
<https://cohesiondata.ec.europa.eu/>

Zone d'Intervention Prioritaire : zone définie par la Région bruxelloise pour concentrer les financements des programmes FEDER 2000-2006 et 2007-2013 dans les quartiers centraux de Bruxelles.

Entre 2007 et 2013, un plus grand focus a été mis par l'Europe sur la compétitivité et l'attractivité des territoires au détriment de la cohésion territoriale. L'obligation de zonage des fonds ainsi que l'action spécifique à l'égard des zones urbaines a disparu au niveau européen.

Néanmoins, Bruxelles a continué à utiliser une approche territoriale dans sa programmation FEDER et à concentrer les financements dans une Zone d'Intervention Prioritaire située le long du canal.

CARTE 2 Programme FEDER 2007-2013, périmètre et localisation des projets territorialisés



Source: perspective.brussels

Finale­ment en 2014, l'Europe a réintroduit une certaine territorialisation des fonds ainsi qu'une dimension urbaine, avec, par exemple, l'obligation de dépenser 5% du montant global du FEDER dans des zones urbaines.

Bruxelles a quant à elle décidé d'avoir une approche hybride avec une territorialisation des investissements en infrastructure dans le Territoire du canal et les zones stratégiques régionales et une utilisation du reste des financements sur tout le territoire régional. En outre un axe prioritaire du programme FEDER bruxellois a été consacré à l'amélioration du cadre de vie des territoires et populations fragilisés.

Pour la période 2021-2027, la Commission a amplifié la territorialisation du programme FEDER, ainsi que sa dimension urbaine, avec l'obligation de dépenser au minimum 8% du montant global du FEDER dans des zones urbaines.

La Région bruxelloise est en train de définir sa stratégie d'utilisation des fonds FEDER pour cette période. Elle devra, dans ce cadre, tenir compte des cinq grands objectifs édictés par l'Union et qui devront mener à une Europe plus intelligente (innovation, numérisation), plus verte et à faible émission de carbone, plus connectée (réseaux stratégiques de transports et de communication numérique), plus sociale (renforcement du socle européen des droits sociaux) et plus proche des citoyens.

De multiples projets pour construire la ville de demain

Depuis 1994, plus de 180 projets ont été cofinancés par l'Europe via le fonds FEDER dans le cadre des politiques de transition économique, sociale et environnementale dans lesquelles la Région bruxelloise souhaitait s'inscrire.

SUBSIDES FEDER ALLOUÉS À BRUXELLES CES 30 DERNIÈRES ANNÉES

› 1994 - 1999
Programme URBAN I:

15

projets (€ 7 millions)

› 2000 - 2006
Programme URBAN II:

11

projets (€ 15 millions)

› 2000 - 2006
Programme opérationnel FEDER:

62

projets (€ 104 millions)

› 2007 - 2013
Programme opérationnel FEDER:

32

projets (€ 108 millions)

› 2014 - 2020
Programme opérationnel FEDER:

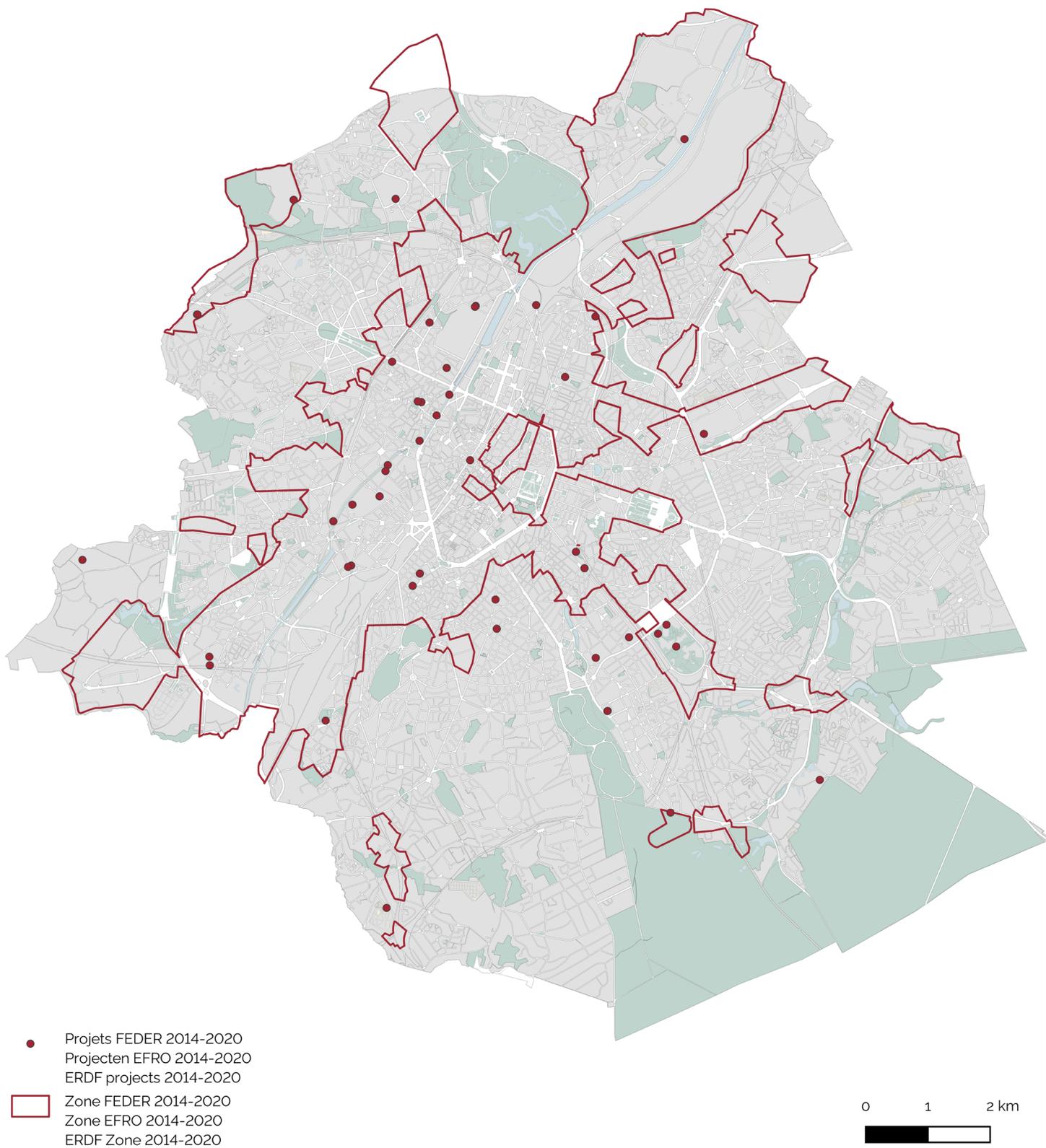
61

projets (€ 195 millions)

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE FEDER À BRUXELLES

- › Site des fonds FEDER en Région de Bruxelles-Capitale : <http://feder.brussels>
- › Site des fonds de cohésion en Belgique : <http://europeinbelgium.be/fr/region-bruxelles-capitale-feder>

CARTE 3 Programme FEDER 2014-2020, périmètre et localisation des projets territorialisés



Coup d'œil sur 3 projets concrets et ambitieux de la programmation 2014-2020 du FEDER à Bruxelles

L(ag)UM- L'agriculture urbaine pour une ville productive et durable

Inauguré le 11 octobre 2021, l(ag)UM est un projet FEDER mené dans la perspective d'une recherche-action participative dans la filière de l'alimentation durable. Il vient compléter le projet du Contrat de Quartier Maelbeek avec un espace de production maraîchère d'environ 1 500 m² sous forme d'un jardin potager sur la toiture d'un magasin Colruyt.

Créé en collaboration avec la Commune d'Ixelles et l'ULB (Université Libre de Bruxelles), le lieu offre une vitrine des différentes cultures hors-sol possibles et reproductibles par les citoyens. La dimension pédagogique, sociale et de formation du projet a été confiée à l'Asbl Refresh.

Usquare – Un nouveau quartier pour une ville circulaire et innovante

Le projet urbain Usquare a également bénéficié d'un soutien financier européen avec l'objectif de reconvertir l'ancienne caserne militaire de Bruxelles en un nouveau quartier qui combine des modes de vie, d'apprentissage et de création innovants. À terme, cette cité internationale sera exemplaire tant au niveau technique (économie circulaire, performance énergétique...) qu'au niveau du vivre-ensemble (projets collectifs, solidaires...).

Masui4Ever – Une infrastructure culturelle pour une ville inclusive et proche de ses habitants

Le projet « Masui4Ever » vise à assurer un ancrage permanent dans la ville à l'Asbl Zinneke pour l'ensemble de son travail socio-artistique, d'éducation à l'art et de production. Il a permis la rénovation, le réaménagement et l'équipement des 2 088 m² de l'ancien Atelier du Timbre. L'objectif est de construire une infrastructure culturelle dans un quartier où il y en a peu et d'impulser une dynamique socio-artistique. L'asbl Zinneke organise tous les deux ans la Zinneke Parade, événement qui permet de faire le lien entre les différentes communes bruxelloises et de mettre en lumière la diversité culturelle des quartiers.

PLUS D'INFO SUR LES PROJETS

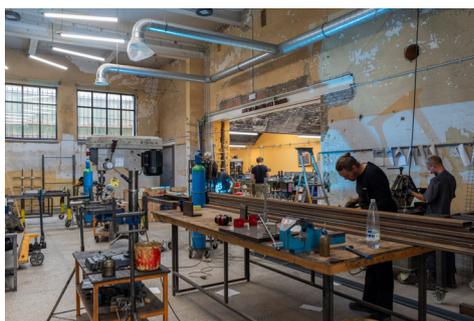
- > L(ag)UM : www.feder.brussels/project/lagum
- > Usquare : www.usquare.brussels
- > Masui4ever : www.zinneke.org/Masui



↑ Photo 2: L(ag)UM projet de toiture maraîchère, © SPRB - Yannick Coppens



↑ Photo 3: Usquare © perspective.brussels/BUUR



↑ Photo 4: Masui4Ever Zinneke © 2020 - Delphine Mathy

LEXIQUE

Contrats de quartiers durables : plan d'action limité dans le temps et dans l'espace. Il est conclu entre la Région, la commune et les habitants d'un quartier bruxellois. Il fixe un programme d'interventions à réaliser avec un budget défini. <https://quartiers.brussels/1/>

Cas d'étude - L'Europe en soutien à la transition du Territoire du canal

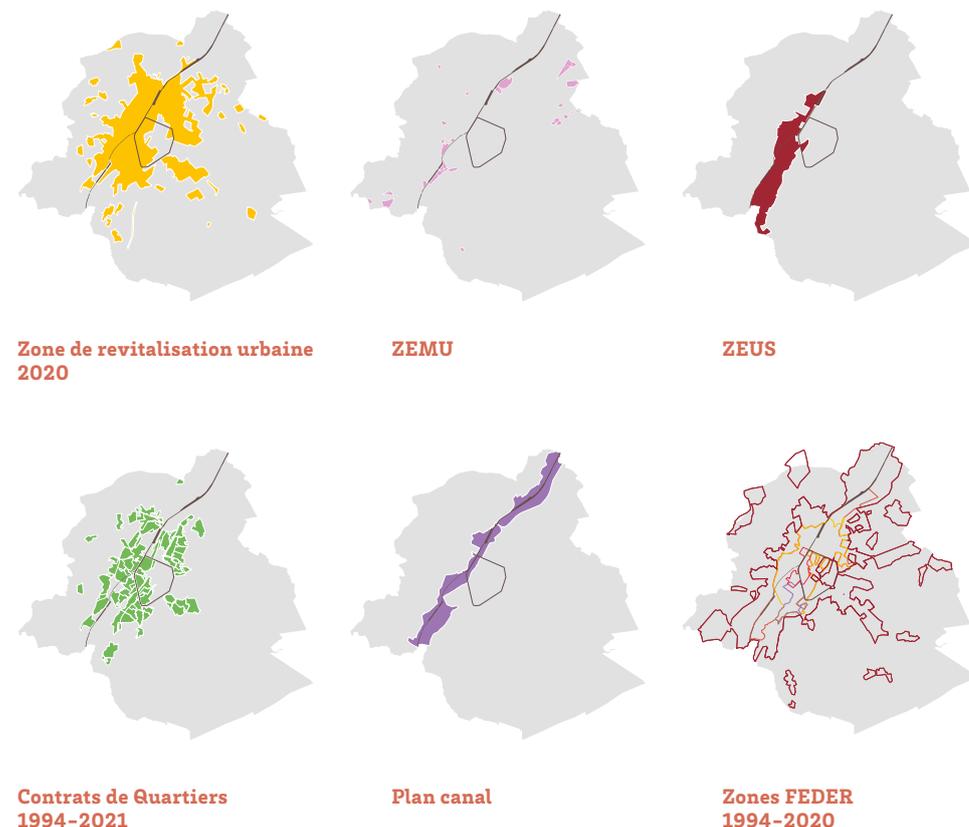
Un territoire stratégique

Cœur historique et ancien bassin industriel de Bruxelles, le Territoire du canal est une zone stratégique pour le développement de Bruxelles. Il traverse toute la partie centrale de la Région de part et d'autre des 14 km du canal reliant Bruxelles à Charleroi et la mer du Nord. Ce territoire accueille une grande proportion de jeunes et connaît une forte hausse démographique. Il regorge aussi d'une grande dynamique économique, créative et culturelle ainsi que d'une diversité des populations, fonctions et paysages. Mais c'est également un territoire nécessitant de grands investissements publics pour combattre la pauvreté d'une partie importante de sa population et améliorer le cadre de vie de ses quartiers. Enfin, c'est également un axe de communication fluvial et ferroviaire stratégique ainsi qu'un espace important pour la biodiversité et l'hydrologie. Toutes ces raisons font que le **Plan Régional de Développement Durable** en fait un pôle stratégique à part entière.

Une action combinée des autorités publiques et de l'Europe

À partir des années 60-70, le Territoire du canal a connu un processus de désindustrialisation entraînant une quadruple transformation : physique, économique, sociale et environnementale. Au fil du temps, la Région bruxelloise a lancé plusieurs initiatives en vue de soutenir la **revitalisation et la cohésion territoriale** de ce territoire. Les programmes européens URBAN I et II ainsi que les différents programmes FEDER depuis 2000 et une partie des programmes FSE sont venus compléter ces initiatives bruxelloises. Ils ont apporté une aide financière aux acteurs publics, privés, associatifs ou encore universitaires pour mettre en œuvre des approches de circularité, de métabolisme urbain, d'innovation sociale et de support à des filières porteuses (alimentation durable, construction durable, santé, ressources et déchets...).

CARTE 4 À 9 Différents dispositifs publics en soutien à la transition du Territoire du canal



LE TERRITOIRE DU CANAL

15%
du territoire bruxellois (2 509 Ha)

17%
de ses habitants (190 000).

6 000
entreprises

7,5
milliards d'euros sont générés par an.

LEXIQUE

Politique de rénovation urbaine : la revitalisation urbaine a pour objectif de restructurer un périmètre urbain, en tout ou en partie, de manière à développer ou promouvoir ses fonctions urbaines, économiques, sociétales et environnementales, le cas échéant en valorisant ses caractéristiques architecturales et culturelles, et dans le cadre du développement durable (source : <https://quartiers.brussels/2/>)

Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) : elle rassemble des quartiers en difficulté. L'objectif des investissements est d'y renforcer la qualité de vie, l'insertion socio-économique et l'économie locale.

Zone d'Économie Urbaine Stimulée (ZEUS) : elle vise à renforcer l'emploi dans un périmètre donné, en incitant les entreprises à embaucher de la main d'œuvre locale

Zone d'Entreprises en Milieu Urbain (ZEMU) : zone du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)

Saisir les opportunités offertes par l'Europe pour la période 2021-2027

La crise COVID 19 a affecté plus durement les grandes métropoles européennes que les autres territoires. De ce fait, il importe que la voix et la place des villes dans la relance post-covid et le processus décisionnel européen s'accroissent. Le renouvellement de l'Agenda urbain par les ministres européens en novembre 2021 devrait permettre de renforcer le poids des villes dans les années qui viennent.

1.800 milliards d'euros pour 2021-2027

L'Union européenne vient de renouveler toutes ses politiques pour la période 2021-2027. En prévoyant quelque 1.800 milliards d'euros, elle a adopté le **plus important paquet budgétaire de son histoire**.

La Région bruxelloise dispose d'une fenêtre d'opportunités à saisir **en soutien à sa propre relance et résilience urbaine**. Il s'agira de faire bénéficier au mieux les Bruxelloises et Bruxellois :

- › Des 395 millions d'euros du **Plan de relance européen** qui viendra en soutien à 14 projets d'investissement en Région bruxelloise.
- › Des nouvelles programmations **FEDER, FSE et Garantie Jeune** ainsi que de la toute nouvelle **Garantie Enfant**.
- › Du nouveau programme européen de Recherche et d'innovation « Horizon Europe » qui viendra notamment financer 2 grandes missions particulièrement intéressantes pour Bruxelles : **100 villes climatiquement neutres** d'ici à 2030 et **150 régions et communautés climatiquement résilientes** d'ici 2030.
- › De toutes les nouvelles initiatives européennes : **Initiative Urbaine Européenne, Initiative sur le logement abordable** et **Nouveau Bauhaus européen**.
- › Et des changements législatifs importants liés au **Green Deal européen**.

Les principaux défis résident au niveau de la gouvernance. Ils requerront de faire montre d'une excellente coordination entre les acteurs publics bruxellois, d'une bonne coopération entre différents niveaux de pouvoirs et d'acteurs et d'une articulation efficace entre fonds européens et développement territorial.

C'est ainsi que la Région bruxelloise pourra saisir au mieux les opportunités offertes par l'Europe pour amplifier sa transition territoriale, économique, sociale et écologique.

5 PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE COHÉSION 2021-2027

- > Europe plus intelligente et compétitive
- > Europe plus verte et à faibles émissions carbone
- > Europe plus connectée via la mobilité
- > Europe plus sociale et inclusive
- > Europe plus proche des citoyens soutenant le développement durable de tous les territoires

LEXIQUE

Missions Horizon Europe : parties intégrantes du programme-cadre Horizon Europe pour les années 2021-2027, les Missions constituent un engagement à résoudre certains des plus grands défis actuels, comme la lutte contre le cancer, l'adaptation au changement climatique, la vie dans des villes plus vertes, la garantie de la santé des sols et des aliments...

New European Bauhaus : initiative lancée par la Présidente de la Commission européenne fin 2020. Il a pour ambition d'initier un mouvement visant à explorer comment mieux vivre ensemble, connecter les personnes de différents contextes et disciplines et soutenir l'émergence de nouvelles solutions pour un cadre de vie plus esthétique, durable et inclusif.

Initiative urbaine européenne : nouvel instrument de la Commission européenne. Il vise à apporter un soutien cohérent aux villes en couvrant toutes les zones urbaines, en abordant la diversité des initiatives, des programmes et des outils offerts aux villes dans le cadre de la politique de cohésion.

Initiative Logement Abordable : pierre angulaire de la stratégie de l'UE en matière de rénovation du bâti, cette initiative vise à revitaliser 100 quartiers en tant que projets phares dans toute l'UE au cours des prochaines années.

Éditeur responsable

Antoine DE BORMAN,
Directeur général de perspective.brussels
Rue de Namur 59 – 1000 BRUXELLES.

Les résultats présentés ici le sont à titre d'information. Ils n'ont aucun caractère légal.

Reproduction autorisée moyennant mention de la source – © 2021 perspective.brussels